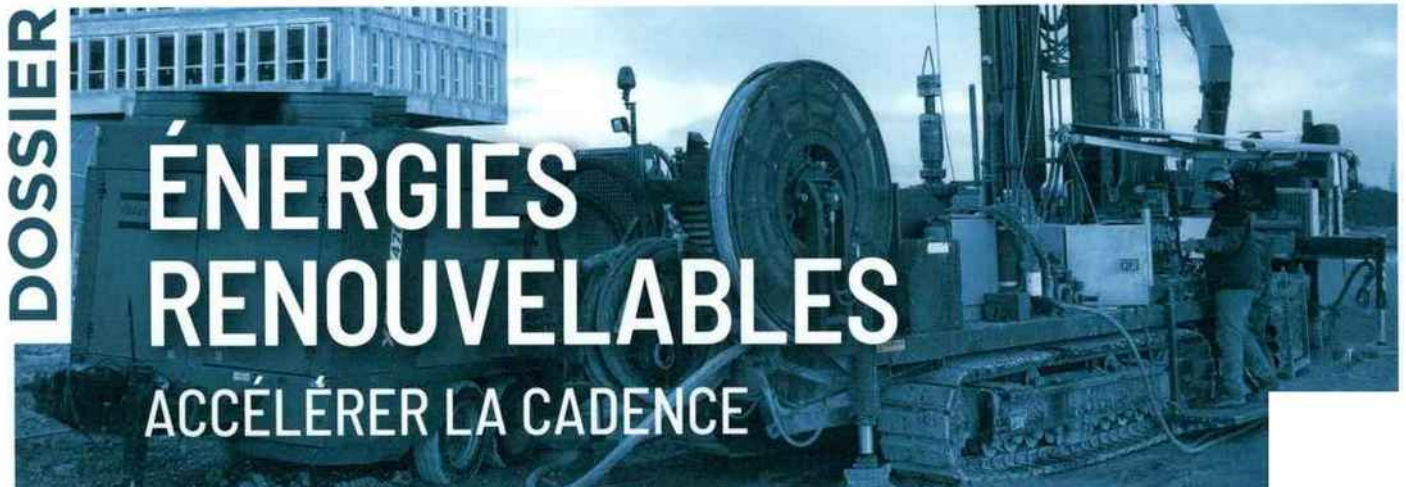




LA REVUE TECHNIQUE DES PRESCRIPTEURS, BET ET ENTREPRISES DE GÉNIE CLIMATIQUE



DOSSIER

ÉNERGIES RENOUVELABLES

ACCÉLÉRER LA CADENCE

DOSSIER

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit que l'électricité issue des énergies renouvelables représente 27 % du mix énergétique (155 TWh) en 2023 et entre 33 % et 36 % (210 à 227 TWh) en 2028. La puissance du parc à fin décembre était de 53,6 GW. Pour la filière, un coup d'accélérateur doit être donné afin d'atteindre les objectifs et d'augmenter significativement la part des EnR dans le mix énergétique national, sans oublier la chaleur renouvelable, dont le sort reste encore incertain au regard de la future RE 2020.



L'ASSOCIATION AMORCE PARTAGÉE SUR LE PLAN DE RELANCE

Nicolas Garnier, délégué général de l'association de collectivités, gestion des déchets, réseaux de chaleurs et gestion locale de l'énergie Amorce, revient sur les annonces du plan de relance.

Dévoilé en septembre, le plan de relance va allouer 7,5 milliards d'euros aux logements et bâtiments, dont 6,7 milliards à la rénovation énergétique du parc privé, des locaux de TPE/PME, des bâtiments publics de l'État et des logements sociaux. Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce, se dit «partagé» sur ces annonces. D'un côté, il est très satisfait de l'élargissement du soutien notamment à la rénovation énergétique des logements pour les propriétaires bailleurs et des bâtiments publics de l'État. «*Toutefois, l'impact réel du plan de relance dépendra des modalités de mise en œuvre, floues pour l'instant, explique-t-il. Vous pouvez annoncer une somme monumentale sur une politique de rénovation, si derrière les modalités d'allocation ne sont pas attractives, l'argent ne sera jamais dépensé. Le fait que l'enveloppe pour la rénovation de ces bâtiments publics soit importante est une condition certes nécessaire mais pas suffisante.*» C'est pourquoi Amorce a lancé E-Sherpa pour accompagner les élus locaux dans la réduction de la facture énergétique et de l'impact environnemental de leur patrimoine bâti. Cet outil de simulation permet de dresser

en quelques minutes un premier état des lieux des bâtiments les plus énergivores et d'identifier les typologies d'actions d'efficacité énergétique les plus adaptées en termes de coût-bénéfice. La collectivité est ainsi capable d'avoir une première estimation des financements mobilisables pour engager ces actions de maîtrise de l'énergie dans leur patrimoine.

TROP D'ÉLEC TUE L'ÉLEC

Avec la prochaine réforme du DPE, la RE 2020 prévue pour 2021, ou encore le décret tertiaire, Nicolas Garnier a aussi le sentiment que le gouvernement veut faire la part belle aux solutions à énergies non renouvelables, qui plus est électriques. «*Avec les probables révisions de la valeur du facteur d'émission carbone et baisse du coefficient d'énergie primaire de l'électricité, le chauffage électrique va avoir un avantage monumental. Dans le décret tertiaire, il est également inconcevable d'exprimer les objectifs en énergie finale et non en énergie primaire, ce qui ne permet pas de prendre en compte le type d'énergie consommée et favorise de facto l'électricité. On marche sur la tête. De même, le*



recours aux énergies renouvelables n'est pas pris en compte dans les méthodes de calcul de la performance énergétique, ce qui pourrait avoir pour effet d'encourager les solutions d'énergies fossiles avec un impact environnemental fort. On ment sur le bénéfice environnemental de la rénovation. D'un côté des sommes importantes mises sur la table nous font croire que la rénovation va dans le bon sens et de l'autre, les textes réglementaires déroulent le tapis rouge aux solutions électriques...» Nicolas Garnier espère que l'effort du gouvernement, d'un point de vue financier, ne sera pas réduit à néant «par un jeu d'influence qui fait que les solutions électriques pourraient être favorisées par rapport à des solutions renouvelables».

QUID DE LA CHALEUR RENOUVELABLE ?

Bien que le plan de relance évoque la décarbonation des entreprises et le déploiement de l'hydrogène vert, aucune mesure n'est spécifiée à ce stade pour accélérer le développement de la chaleur renouvelable dans les logements, notamment en s'appuyant sur les réseaux de chaleur, explique Amorce. Après les avancées obtenues en 2019 dans le cadre du plan de relance national des réseaux de chaleur et de froid, la plupart des acteurs de cette filière énergétique majeure (bois, géothermie, solaire thermique...) ont alerté les pouvoirs publics sur les risques de ralentissement liés à l'effondrement du prix du gaz naturel fossile qui fragilise les réseaux de chaleur renouvelable. «Nous sommes très inquiets sur la compétitivité des réseaux de chaleur. Ceux qui ont été mis en service ces dernières années ne grandissent plus et ceux qui pourraient sortir de terre sont au point mort car les collectivités ont besoin d'un certain nombre de garanties et d'assurances sur la compétitivité d'un projet.»

GÉOTHERMIE : POUR UNE PRIME DANS LE NEUF !

Jean-Jacques Graff, président de l'Association française des professionnels de la géothermie (AFPG), milite pour un coup de pouce dans le neuf, à l'instar de celui pour la rénovation MaPrimeRénov', comme chez nos voisins allemands. «Sans aide pour les logements neufs, les propriétaires vont avoir tendance à choisir l'énergie la moins chère, à savoir les énergies fossiles comme le gaz. Outre-Rhin, c'est pour cela que la géothermie pour se chauffer fonctionne. Il est aujourd'hui aberrant de réaliser des bâtiments et ne pas à minima installer dans les fondations des sondes qui ne servent pas seulement à se chauffer, mais aussi à se rafraîchir. Il devrait être obligatoire en France d'équiper en milieu urbain un bâtiment avec une énergie qui permette de faire du froid comme du chaud». Le président de l'AFPG souhaite également que les pouvoirs publics aient le cran de supprimer les aides pour le gaz. «Les conserver n'a aucun sens. Comme cela a été le cas pour le fioul il y a quelque temps, le gaz n'a plus sa place dans les aides à la rénovation proposées par le gouvernement.»

ENERPLAN SALUE LE SOUTIEN AU PV

Le ministère de la Transition écologique a confirmé début octobre deux mesures de soutien à la filière photovoltaïque. En premier lieu, il réaffirme l'extension prochaine du guichet ouvert pour des projets allant jusqu'à 500 kWc pour les bâtiments et ombrières. La seconde mesure vient limiter la baisse attendue des tarifs d'achat dès le quatrième trimestre 2020, qui commence ce jour. Enerplan se félicite de ces confirmations, qui étaient attendues. «Ces mesures sont nécessaires pour placer le solaire au cœur du plan de relance et concrétiser les ambitions de développement fixées par la PPE. Elles doivent accompagner l'effort de simplification entamé pour ces centrales de petite puissance et pour l'autoconsommation. Consciente du contexte budgétaire contraint, la filière solaire salue l'implication de la Ministre dans l'aboutissement de cette demande de la Convention Citoyenne pour le Climat et des professionnels», a déclaré le président Daniel Bour.

1,2 milliard d'euros ont été mobilisés pour aider les entreprises industrielles à investir dans des solutions décarbonées. Ce dispositif – qui a été proposé dans le plan de relance – consiste à compenser le surcoût de l'énergie décarbonée par rapport aux énergies fossiles. En effet, afin d'inciter des industries à passer d'une solution fossile à une source de chaleur bas-carbone, l'État compensera l'écart de coûts éventuels entre la chaleur produite à partir d'énergie bas carbone (biomasse ou combustible solide de récupération) et les solutions fossiles sur une période pluriannuelle. «Il faut que ce même fonds de compensation carbone soit mis en œuvre pour les réseaux de chaleur», ajoute le délégué général d'Amorce.

BIENTÔT UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

D'après une enquête – menée par Amorce, le Cerema et soutenue par l'Ademe – sur la rénovation des réseaux de chaleur, les réseaux de chaleur ne fournissent que 6 % de la chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) des secteurs résidentiel et tertiaire en France. Afin de contribuer à l'objectif de la loi de transition énergétique de multiplier par cinq la quantité de chaleur renouvelable et de récupération livrée par les réseaux, ceux-ci devront livrer près de 40 TWh à partir d'énergie renouvelable et de récupération d'ici 2030, contre 14 TWh en 2017. Nicolas Garnier souhaite que les réseaux de chaleur existants pèsent donc davantage dans la consommation du territoire. «Il faut certes que les villes de plus de 10 000 habitent se dotent d'un réseau de chaleur, mais également que les réseaux de chaleur prennent une part du chauffage beaucoup plus conséquente qu'ils ne l'ont dans le monde urbain.»

Amorce lancera cet automne une campagne de sensibilisation et d'accompagnement des nouveaux élus locaux sur la transition écologique, en s'appuyant sur ses près de mille adhérents. ●